



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 17
Date de convocation : 09/10/25

**DELIBERATION N°07
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025**

Carte 1 : GEMAPI Hors digues

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Président de la CCCPS : M. François BROCARD

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Cédric PROUST, Augustin VALLON

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Agnès JAUBERT (suppléante), M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Ken DELCOURT (suppléant), Gérard GAGNIER (suppléant), Fabien LOMBARD (suppléant), Gilbert ROUX (suppléant)

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE POUR LE BASSIN VERSANT DE LA DROME

Le Président rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant à concilier préservation de l'eau et des milieux aquatiques avec les besoins socio-économiques, dans un contexte marqué par le changement climatique.

Suite à un bilan réalisé en 2017, le SAGE Drôme en vigueur est entré en révision officielle en avril 2018 et a reçu un avis favorable du Comité de bassin sur ces nouvelles orientations stratégiques le 21 novembre 2019.

A la suite de plusieurs années de concertation et de co-construction réalisées lors de bureaux de CLE, de Commissions thématiques, d'ateliers participatifs à la fois grand public puis ciblant l'ensemble des partenaires, l'état des lieux et le document cadre fixant les objectifs du SAGE ont reçu un avis favorable, en séance plénière le 18 mars 2025.

Ainsi, après plusieurs années de révision concertée, le projet de nouveau SAGE Drôme s'est bâti sur l'ensemble de ces contributions et des différentes dynamiques de projets du territoire pour constituer aujourd'hui un socle commun de gestion durable pour l'eau et les milieux aquatiques.

.....
SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DRO
1770 avenue Georges Coupois, 26340 SAILLANS, Tél. 0

Date de transmission de l'acte: 13/11/2025

Date de reception de l'AR: 13/11/2025

026-252601307-DE_007_2025-DE

A G E D I

Décliné autour de 5 enjeux intégrant les effets du changement climatique, le SAGE repose sur 3 documents opposables :

- un Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) qui comprend 67 dispositions de gestion, d'actions et de mise en compatibilité,
- le règlement qui fixe 5 règles imposant la stricte conformité des décisions et projets
- l'atlas cartographique qui précise les secteurs et périmètres particuliers d'application du SAGE.

Il est accompagné d'un rapport d'évaluation environnementale permettant de justifier les choix et d'analyser les effets notables du SAGE sur l'environnement.

Le Président informe le Comité syndical que le projet de SAGE Drôme dans son ensemble a été validé, à la majorité, en séance de CLE Plénière le 8 juillet 2025.

La procédure d'approbation définitive passe par une consultation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, avant consultation du grand public par voie électronique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (2 abstentions - 15 pour - 0 contre) :

- DONNE un avis favorable au projet de nouveau SAGE pour le bassin versant de la Drôme,
- AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- INVITE tous les partenaires à poursuivre leur implication, chacun à son niveau, dans la déclinaison opérationnelle à venir du projet de SAGE, via le PAPI, le PTGE et le contrat eau et climat.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

